

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Alix - 69380



Envoyé en préfecture le 27/04/2023 Reçu en préfecture le 27/04/2023 Publié le ID : 069-216900043-20230424-A202327-AI	Dossier n° PC 069 004 22 00003 M01 date de dépôt : 31 mars 2023 date d'affichage du dépôt de la demande en mairie : 04 avril 2023 demandeur : M. Salvatore GALANTE pour : Permis de Construire modificatif adresse terrain : Aux Charmilles 69380 Alix références cadastrales : U 1289 (800 m²) U 1510 (63 m²)
---	--

ARRÊTÉ 2023-27
Accordant un permis de construire modificatif
au nom de la commune d'Alix

Le Maire d'Alix,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.111-2, R.111-5, R.111-27 et R.332.116 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 22 janvier 2018 ;

Vu la demande de permis de construire modificatif présentée le 31 mars 2023 par M. GALANTE Salvatore demeurant au 60 boulevard Poyat 01600 TRÉVOUX (Ain) ;

Vu l'objet de la demande :

- Modification du Permis de construire n° PC 069 004 22 00003 accordé le 25 novembre 2022;
- Agrandissement du garage suite à l'acquisition de la parcelle U 1510 (63 m²);
- Sur 2 parcelles d'une superficie totale de 863 m² cadastrées U1289 et U1510;

Vu l'avis des ABF en date du 22 août 2022,

ARRÊTE

Article 1

Le Permis de Construire modificatif est **ACCORDE**.

Fait à ALIX, le 24 avril 2023

Le 4^{ème} Adjoint en charge de l'urbanisme,
M. Alain DRIOT



Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).